

# DRONE

## DRONE

### Objectifs

L'objectif de la formation drone est de **délivrer une attestation pratique de télépilote de drone** et de **préparer le candidat à l'examen théorique** qu'il passera par la suite au sein de la Direction Général de l'Aviation Civile (DGAC).

### Contenu de la formation

#### Partie théorique

- Réglementation générale.
- Réglementation spécifique aux aéronefs télépilotes.
- Connaissances générales des aéronefs télépilotes.
- Instrumentation.
- Performance préparation et suivie de vol.
- Performance humaine.
- Météorologie.
- Navigation.
- Radio navigation.
- Procédure opérationnelle.
- Mécanique de vol.

#### Partie pratique

- Prise en main de l'aéronef télépilote.
- Mise en pratique des procédures de vol.
- Vol courte et longue distance.
- Exercice de panne.
- Élaboration de plan de vol.

### Méthodes pédagogiques

- Remue-méninge pédagogique.
- Étude de cas d'amorçage.
- Exposé.
- Démonstrations pratiques et exercice de vol.
- QCM.

### Condition de validation

La formation se déroule **sur 2 semaines. Une semaine de théorique**, ainsi qu'**une semaine pratique**. La Protection Civile du Bas-Rhin est **habilitée à délivrer une attestation pratique**, mais **seule la DGAC est habilitée à délivrer le diplôme théorique**.



Seule l'accumulation de l'attestation pratique et du diplôme théorique fait du candidat un télépilote professionnelle validé.



### PRÉ-REQUIS

- Dès 16 ans

AUTORISATION PARENTALE NÉCESSAIRE  
POUR LES MINEURS



### DURÉE

- Formation de 10 jours:  
80h de formation:
  - 5 jours pour la préparation théorique à l'examen de la DGAC
  - 5 jours pour la préparation pratique avec évaluation pour l'obtention du diplôme de télépilote professionnel



### PARTICIPANTS

- 4 à 10 participants



### COÛT

- 2800 € par personne



### AGRÈMENTS ET AUTORISATIONS

- Agrément de Sécurité Civile délivré par le Ministère de l'Intérieur
- Agrément de la DGAC en tant qu'exploitant de drone
- Agrément de la DGAC pour la formation des télépilotes professionnelles
- Autorisation préfectorale pour usage de drone 24h/24



### TEXTES OFFICIELS

- Arrêté du 18 mai 2018.
- Arrêté du 10 avril 2020.
- **Règlementation** Européenne:
  - catégorie Ouverte
  - catégorie Spécifique.
- **Règlementation** de la DGAC.